

**M. Charles Constantin (PLR)**

Page 29, point 79000 - Aménagement du territoire

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

J'ai une question par rapport au dossier des Chauderons. Quel est l'état de la situation à ce jour ?

**M. Alain Jeanneret (CC)**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Pour rappel, la parcelle des Chauderons est en zone d'habitat groupé soumise à plan de quartier. Je le rappelle, car à l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur l'aménagement du territoire il y a deux ans, il a fallu faire un certain marathon et le SAT nous a soutenus pour que ce terrain soit zoné et qu'on évite de le dézoner. On peut apprécier le projet des Chauderons ou pas, mais c'est un choix qui avait été fait par les conseillers communaux précédents, appuyés par les conseillers généraux. La volonté de construire là-haut, qui existait dans les législatures précédentes, a été maintenue par le Conseil communal actuel. Ce terrain est donc zoné avec l'appui du SAT. Dans le cadre de l'élaboration du Plan directeur régional qu'on vient de terminer avec la COMUL et dont je vous ai parlé tout à l'heure, il y a eu des tentatives pour remettre en question cette zone. Saint-Blaise a dû agir, encore une fois, pour que le périmètre d'urbanisation inclue ce terrain. Le zonage est désormais assuré.

S'agissant du projet, le promoteur a changé d'architecte pour une raison tragique dont vous vous rappelez. Le nouvel architecte, M. Grard, a élaboré un nouveau projet qui est très intéressant. Ce nouveau projet a été discuté avec la commune mais, surtout, la commune et le SAT se sont mis d'accord sur des règles d'urbanisation, qui maintenant, correspondent à ce qui est admissible du point de vue de la nouvelle Loi sur l'aménagement du territoire. Ces règles sont un peu plus favorables, du point de vue de l'élaboration du projet, par rapport au plan existant qui est zone d'habitat groupé soumise à plan de quartier, où un projet de qualité était difficile à réaliser. Autrement dit, le SAT continue à nous soutenir dans cette affaire pour laquelle les procédures sont longues. Le projet est maintenant auprès du promoteur pour la finalisation des conséquences de l'accord qui a été fait entre la commune et le SAT s'agissant des densités, du nombre d'habitants et du type d'habitation et leur disposition. Ces choses là avancent.

D'autre part, la commune et le promoteur révisent actuellement la convention à établir entre ces deux parties pour savoir qui paie quoi, quand et combien (équipements), ce que la commune exige du point de vue par exemple, d'un chauffage écologique, de la possibilité d'avoir une zone de voiture type Mobility, ce genre de choses là.

Dans les conséquences autour du projet, la commune a commencé et va poursuivre les discussions avec les propriétaires de En Vuidegrange, puisqu'une des exigences du canton était que l'évacuation des eaux de cette parcelle se fasse par le chemin En Vuidegrange et que la commune fasse tout ou partie de la mesure 4 du plan général d'évacuation des eaux. Les discussions avec les propriétaires, qui ont déjà bien progressées, devront être finalisées dans les mois qui viennent.

De l'autre côté, point de vue accès, vous savez que les riverains sont inquiets de la qualité des accès. La commune est d'avis, basé sur l'étude de trafic, que l'accès par les Rochettes est possible, mais elle s'est engagée à améliorer cet accès en profitant du fait que certains terrains privés sont sur le domaine public, par convention à bien plaisir, et la commune va récupérer ces parties de terrains qui sont sur le domaine public, de manière à améliorer l'accès par le chemin des Rochettes.

Une fois que ces éléments techniques et conventionnels ainsi que l'accord avec le SAT seront élaborés, il sera nécessaire d'informer la population et ensuite d'obtenir un préavis formel des instances cantonales.

*Puis, nous devons revenir devant le Conseil général pour faire accepter la modification du règlement de cette zone. Une des craintes que nous avons à l'époque, était le référendum contre cette décision. Cette crainte s'estompe un petit peu ; il y a d'excellents contacts du promoteur avec les riverains des Chauderons, ce qui devrait faciliter l'implantation de ce projet. Le timing est assez difficile à préciser. La volonté de la commune est d'avancer cette année encore avec toute cette partie institutionnelle et, si possible, mais cela semble un petit peu serré, de venir devant le Conseil général cette année encore, ou peut-être au début de l'année prochaine.*

- **Pages bleues : Comptes détaillés par nature**

La parole n'est pas demandée.

- **Pages vertes : Comptes de bilan**

La parole n'est pas demandée.

- **Pages roses : Comptes des investissements du patrimoine administratif**

### **M. Alain Jeanneret (CC)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

#### **Collège de Vigner :**

*Vous le savez, après deux ans d'arrêt jour pour jour, les études ont repris.*

*L'architecte a été mandaté puisqu'il a gagné le concours. Les mandats d'ingénieurs spécialisés sont maintenant tous attribués, sauf le mandat chauffage-ventilation, puisqu'au préalable à l'adjudication de ce mandat, nous avons mandaté directement une entreprise pour l'étude du type de chauffage, qui est actuellement en cours. Dans quelle mesure peut-on faire un chauffage à distance ? Faut-il ne chauffer que les bâtiments du collège, les bâtiments du collège + les bâtiments de la commune alentours et éventuellement encore d'autres bâtiments ? Nous arrivons au bout de cette étude et nous constatons - mais la primeur reviendra à la Commission de construction - qu'il n'y a pas la place matérielle pour installer un chauffage à distance de grande dimension. Nous nous acheminons donc plutôt vers un chauffage des bâtiments du collège (les trois nouveaux et celui-ci), de la commune et peut-être éventuellement encore un ou deux bâtiments. Nous nous arrêterons là, aussi parce qu'on le voit dans d'autres communes, les modèles économiques de ce type sont assez difficiles et délicats. Par exemple, s'il faut amener du carburant - à l'heure actuelle autre chose que du bois est peu envisageable - cela nécessite une logistique au milieu d'une zone urbanisée qui est assez défavorable.*

*Le programme scolaire (définition des classes) a été finalisé. Une fois encore, la commune souhaite, vis-à-vis de l'éorén, avoir un mandat clair et défini à une date précise, signé par l'éorén et par la commune. Ceci parce que nous savons, ce qui est normal, qu'il peut y avoir des évolutions au cours des deux, trois ans à venir et nous souhaitons que ces évolutions puissent être chiffrées, en plus ou en moins, et qu'on sache exactement qui commande, qui paie, de manière à ce que nous n'ayons pas de dépassements de crédit dus à des modifications de projet sans savoir où nous en sommes.*

*C'est la même chose pour un élément encore plus détaillé ; l'équipement des classes. Chaque salle de l'ensemble du complexe est définie avec les utilisateurs (l'éorén). Chaque élément d'équipement (nombre de prises, nombre de portes, etc.) est défini, là aussi, de manière à ce que les utilisateurs puissent s'exprimer et que nous puissions voir financièrement ce que cela veut dire et que nous ayons un contrôle précis de ce que l'on construit.*

*Un autre élément important, ce sont les classes provisoires, qui seront nécessaires au début du*